

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 10 avril 2018 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1;
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification;
Vu les arrêtés des 25 juillet 2017 et 2 mars 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance de responsabilité civile locative ou de responsabilité civile des copropriétaires ou des syndicats de copropriétaires en vertu des articles L.215-1 et L.215-2 du code des assurances, en qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

Mme Valérie BEAUDOIN (Groupama), suppléante de Mme Nadine DURAND (Allianz).

M. Olivier COURBE (MATMUT), suppléant de Mme Catherine GAULIER (GMF).

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 10 avril 2018.

Pour le ministre de l'économie
et des finances et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
LIONEL CORRE